COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE

Délibération n°2024-108 du 23 octobre 2024
Portant sur la décision modificative n°1 du budget annexe « Locaux nus »
Créances douteuses, ouverture de crédits

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le vingt-trois octobre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, légalement convoqué le 17 octobre 2024, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Saint-DOMET, sous la présidence de Monsieur David GRANGE, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 62

Présents : 37	Votants : 45	POUR : 45
Pouvoirs : 8	Abstention : 0	CONTRE : 0
Excusés : 5 Absents : 12	Exprimés : 45	

Présents : MM. GRANGE, GRASS, SIMONET V, DESCLOUX, SIMON, LE CORRE, JAMME, BERTHON, FERRIER, VERDIER, LUQUET L, GALINDO, PIERRON, MOUNAUD, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, GIRAUD LAJOIE, BOUDINEAU, FAUCONNET, COTENTIN, MONTEIL, MAZET, PAYARD J, MOREAU, VENTENAT, VIALTAIX, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, MORANÇAIS, CORDIER, PINLON, BREUIL, CHADEYRON *suppléante* GUYONNET, DUBSAY, FAUCHER.

Pouvoirs : SCARAMUCCIA à SIMON, BIGOURET à GRASS, JOULOT à VIRGOULAY, PERRIER S à SIMONET S, RAMOS à MORANÇAIS, PAYARD C à MAZET, DESGRANGES à VENTENAT, GLOMOT à CONCHON.

Absents excusés : BOUCHET, RICHIN, PERRIER F, SOULEBOT, WELZER.

Absents : SIMONET B, ÉCHEVARNE, SCHMIDT, PLAS, D'HULSTER, DESARMENIEN, FONTVIELLE, CHEFDEVILLE, BRUNET, ROULLAND, TRIMOULINARD, LARGE.

Secrétaire de séance : Catherine PINLON

Rapporteur : David GRANGE, Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Le Service de Gestion Comptable nous interpelle sur la nécessité de régulariser les dépenses sur les créances douteuses et l'ouvertures de crédits sur l'exercice concerné.

Il apparaît donc nécessaire d'ajuster les crédits du budget annexe « Locaux Nus », comme suit :

FONCTIONNEMENT €			INVESTISSEMENT €		
Article / Chapitre	**Dépenses**	**Recettes**	**Article / Chapitre**	**Dépenses**	**Recettes**
68 / 6817	2 138.00		041 / 2313	33 873.00	
74 / 7472		85.00	041 / 2313	1 731.00	
78 / 7817		2 053.00	041 / 2031		33 873.00
			041 / 2033		1 731.00
TOTAL	**2 138.00**	**2 138.00**	**TOTAL**	**35 604.00**	**35 604.00**

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20241023-2024-108-BF
Date de télétransmission : 30/10/2024
Date de réception préfecture : 30/10/2024

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE

Il est proposé au Conseil communautaire de :

- VALIDER le projet de réajustement des crédits proposé;
- AUTORISER le Président à effectuer toutes les démarches afférentes à ce dossier.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Publié et transmis en sous-préfecture le 30 octobre 2024
Pour copie conforme, le 30 octobre 2024

Le Président,
David GRANGE

MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE
Rue de l'Etang
23700 AUZANCES
Tél. 05 55 67 04 99
Fax 05 55 83 01 61

La Secrétaire de séance
Catherine PINLON

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20241023-2024-108-BF
Date de télétransmission : 30/10/2024
Date de réception préfecture : 30/10/2024